

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83 175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° 2023 07-01

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA VALORISATION DE MEGOTS

Le Président,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°04/06.03.2023 du Comité Syndical du 6 mars 2023 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau,

CONSIDERANT que le mégot constitue une source majeure de pollution, un seul mégot polluant 500 litres d'eau, l'élevant au rang de premier déchet mondial,

CONSIDERANT que l'opération annuelle nationale du World Clean Up Day menée par le SIVED NG auprès des communes de la Provence Verte, est une occasion supplémentaire de sensibiliser à l'impact des mégots, en triant séparément ce déchet toxique des ordures ménagères lors du ramassage,

CONSIDERANT que faire appel à une association spécialisée dans le déploiement de solutions de tri, de collecte et de valorisation spécifique à ce déchet, permettra de redoubler d'impact pour sensibiliser le grand public à ce déchet,

DÉCIDE

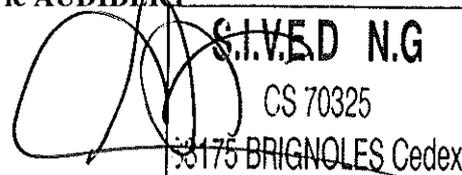
- ARTICLE 1 :** De signer une convention de partenariat avec l'association Recyclop – 22 avenue Edith Cavell – 83400 Hyères, pour la revalorisation énergétique des mégots collectés le jour du World Clean Up Day 2023, soit le samedi 16 septembre 2023.
- ARTICLE 2 :** Que la mise à disposition de fût de collecte, la reprise des mégots et leur valorisation énergétique se fera à titre gracieux par l'association.
- ARTICLE 3 :** Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical.
- ARTICLE 4 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site Internet du SIVED NG et publiée aux Recueils des Actes Administratifs.
- ARTICLE 5 :** Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 11 juillet 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,
Eric AUDIBERT

Document rendu exécutoire :
Par télétransmission au contrôle de légalité.



SIVED N.G
CS 70325
83175 BRIGNOLES Cedex